



**Le rendez-vous hebdomadaire
des amoureux de la nature
n°29 du 4 octobre 2024**

LE RECYCLAGE

FAUX AMI DE L'ÉCOLOGIE ?

Soyons honnêtes, même si ça n'est pas notre tasse de thé, l'ultra libéralisme force l'admiration. Sa capacité à prendre la peau des idéaux les plus éloignés, à les endosser et à les retourner à son avantage est tout juste remarquable. Le Grand Capital compose aussi bien avec la Chine de Xi Jinping qu'avec le développement durable d'Europe Ecologie les Verts.

Il en est ainsi des énergies dites renouvelables, privatisées, hypothéquant les paysages, stérilisant les terres agricoles, détruisant les terres naturelles, imposées à des populations locales taxées d'égoïstes si elles osent résister. Voici revenu le dogme des nucléocrates des années 70 : la technique y pourvoira ! Evidemment, dans la bouche de ceux qui se réclament de l'écologie, cette antienne est encore plus insupportable.

Le pompon du tour de passe-passe, l'Oscar de la pirouette verte reviennent sans nul doute à la gestion des déchets.

Dans les années 1990, sous la pression des citoyens, les gouvernements se sentent obligés de regarder le problème de l'accumulation des déchets en face. En Allemagne, une loi dite « Topfer » du nom du ministre de l'environnement, Klaus Topfer, instaure le principe du pollueur payeur : tout producteur de déchets doit le récupérer et le traiter. Le but est de réduire la quantité de déchets. Une taxe dissuasive, à la charge des industriels, est mise en place. Elle a pour but de « changer les comportements ».

En France, le ministre de l'Environnement de l'époque, un certain Brice Lalonde, -preuve que l'écologie de droite existe- prend le taureau par les cornes. Enfin, c'est-à-dire qu'il décide de confier un rapport à une personne compétente pour identifier la démarche à suivre. Et qui est plus compétent qu'un industriel des emballages, je vous le demande, hein ? C'est donc à Antoine Riboud, patron de BSN, qu'il confie cette réflexion. https://www.lemonde.fr/archives/article/1991/07/20/un-rapport-sur-le-recyclage-des-dechets-domestiques-l-ecopoubelle-de-m-riboud_4003953_1819218.html. Depuis, de nombreuses filières ont été créées, confiées aux industriels eux-mêmes dans le cadre de la « Responsabilité Elargie du Producteur » (REP). Autant confier la sécurité des poulaillers français à l'ordre des renards...

Sans surprise le rapport qu'il rendra et la loi qui s'en suivra ne menacent pas, loin s'en faut, l'industrie de l'emballage et les profits qui vont avec. En Allemagne, le producteur de déchet est responsable dudit déchet et le consommateur peut laisser tous les emballages à la caisse du magasin. En France, l'industriel de l'emballage continue d'envahir le marché et, par conséquent, la nature grâce à l'argent du consommateur qui participe aux frais de recyclage de chaque emballage. Une contribution est fixée initialement à 1 centime de franc avec l'ambition de passer à 2 puis à 3 centimes.

Le metteur en marché paye une taxe (qui se retrouve dans le prix de vente) à l'un des organismes agréés pour la collecter : Adelphe pour le verre et Cyclamen pour les emballages de médicaments,

deux sociétés préexistantes, et Ecoemballage, une société spécialement créée pour l'occasion. Lors de sa mise en place, Ecoemballage est dirigée par Eric Guillon, ancien directeur de BSN <https://www.lesechos.fr/1992/09/eco-emballages-eric-guillon-933070> . Si ce n'est pas du recyclage ! Des sociétés privées, dont les noms ont changé depuis, ont été instaurées pour récolter des taxes et les redistribuer aux collectivités en charge de la mise en place du tri à des fins de recyclage.

Dès 2000, Ecoemballage récoltait 1,1 milliard de francs. <https://www.lesechos.fr/2001/02/eco-emballages-devrait-toucher-45-millions-de-francais-dici-a-la-fin-de-lannee-711338>

En 1960, la quantité de déchets ménagers était de 180 Kg par habitant. En 2000, 10 ans après la mise en place d'Ecoemballage, 355 Kg (+ 100%). Depuis une dizaine d'années, les chiffres stagnent autour de 580 Kg par an et par habitant. Trois fois plus que dans les années 60 !

« Les déchets ménagers et assimilés sont, pour l'essentiel, les déchets municipaux produits quotidiennement par les foyers (80 %) et les petits commerces et services (20 %). Ils sont principalement collectés en porte à porte. Les DMA représentent 12 % du volume de l'ensemble des déchets produits en France (582 kg par habitant et par an dont la moitié non triée, soit 249 kilos d'ordures ménagères résiduelles) mais 61,5 % des dépenses publiques de collecte et de traitement (10,9 Md€) ... La France, jusqu'à présent, n'est pas parvenue à réduire le volume d'ordures ménagères qu'elle produit. Les chiffres restent stables sur la dernière décennie... L'objectif supplémentaire de réduction pour 2030 (- 15% par rapport à 2010) sera donc difficile à atteindre au regard de la tendance actuelle ».

Ce n'est pas l'Echo des terriers qui l'écrit, mais la Cour des Comptes en 2023 <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2023-10/20230310-RPA-2023-dechets-menagers.pdf>

Parce qu'il nous faut CON SO MMER. Que ce soit l'énergie ou les déchets, l'important est de dépenser.

Tout est fait pour déculpabiliser les consommateurs que nous sommes. Tout est « renouvelable », l'énergie comme les déchets. Consommez en paix, bonnes gens... Ne changez pas de mode de vie.

L'instauration d'une taxe sur chaque emballage donne droit à un logo.



Recyclé, recyclable... sur du carton, du verre, du plastique, des produits composites irrécupérables. Peu importe, nous voici rassurés.

Dans les années 2010 apparait le concept d'économie circulaire. La boucle est bouclée. C'est le fantasme de la génération spontanée, du mouvement perpétuel. Comme s'il ne fallait plus d'eau, de matière première et d'énergie pour fabriquer un emballage. Et roulez jeunesse. « Tu me fais tourner la tête... ».



Ce logo n'indique pas que le produit est recyclable. Il signifie que l'entreprise qui vend le produit participe au financement de la collecte, du tri et du recyclage des déchets d'emballage. Selon le rapport d'activité 2023 de Citéo, 186€ ont été versés en moyenne aux collectivités par tonne d'emballages collectés (et non pas recyclés !).



Né en 2015, le logo Triman certifie que le produit est recyclable. Il doit être accompagné des consignes sur les modalités du tri à appliquer... On le retrouve forcément sur les produits devant être recyclés. Il a pour ambition d'encourager les citoyens à se mettre au tri et donc au recyclage.

En France, **près de 70% des déchets plastiques ne sont pas recyclés**. Et pour cause certains plastiques ne sont pas recyclables :

- **Le polyéthylène basse densité (PEbd)** : les sacs plastiques, sacs poubelle, films étirables. Ils sont trop légers et ne contiennent pas assez de matière pour être recyclés de façon rentable.
- **Le polystyrène (PS)** : barquettes alimentaires, pots de yaourt. Il est difficile à recycler et sa transformation génère des substances polluantes.
- **Les plastiques mélangés** : ils sont impossibles à séparer lors du tri et ne peuvent donc pas être recyclés.
- **Les plastiques contaminés** : notamment par des aliments, des produits chimiques ou d'autres substances, ils peuvent contaminer les autres déchets recyclables et nuire au processus de recyclage.

Mais peu importe, les consommateurs sont invités à mettre tous les emballages dans les poubelles dites « vertes », y compris des déchets non recyclables. C'est le grand pardon accordé au consommateur, la bénédiction du pollueur qui habite chacun d'entre nous.

Chaque État membre de l'Union Européenne devant verser 800 € par tonne d'emballages en plastique mis sur le marché et non recyclés, **il en coûte une amende de 1,5 milliards d'€ à la France** https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/le-billet-vert/traitement-des-dechets-plastiques-la-france-mise-a-l-amende-par-l-union-europeenne_6643284.html. En la matière, notre pays est l'un des plus mauvais élèves avec seulement 25 % de plastiques effectivement recyclés. Ce faible taux a donc un double coût : écologique mais aussi économique. Les Français payent au tirage comme consommateurs, et au grattage comme contribuables. C'est le prix à payer pour que les industriels de l'emballage ne changent rien à leurs pratiques. C'est beau l'économie de marché.

Comme si ça ne suffisait pas, le gouvernement vient d'annoncer qu'il ne respectera pas son engagement à interdire l'utilisation du polystyrène pourtant non recyclable en 2025 comme inscrit dans la loi « climat et résilience » votée il y a trois ans [Emballages en polystyrène non recyclables : un avis ministériel reporte l'interdiction \(actu-environnement.com\)](https://actu-environnement.com)

Finalement nombre de ces emballages réputés vertueux se retrouvent dans la nature et, en quantités industrielles, dans les rivières et océans : <https://studio.youtube.com/video/bjQ-KjziZG4/edit>

Et certains peuvent s'enorgueillir de fabriquer des sacs avec :



En voilà une bonne idée ! Plus il y aura de bouteilles plastiques abandonnées dans la nature et plus on pourra faire des sacs vertueux ?

Tandis que j'achetais un sandwich et un dessert lors d'un transit en gare SNCF, le vendeur me recommandait de prendre la bouteille d'eau minérale (en plastique bien sûr) en plus, car la formule « menu » me reviendrait moins cher. Non mais, Allo quoi !

Et nous voici avec quelques produits fabriqués avec des plastiques recyclés. Ici un meuble, là un piquet de clôture. Le sapin de Noël en plastique effectivement recyclé cache la forêt de gaspillage et les tonnes de déchets dans la nature et les océans.

La seule énergie qui ne pollue pas, c'est celle qu'on ne consomme pas. Le seul déchet innocent est celui qui n'est toujours pas né. Combien de flacons de savons et autres shampoings dans nos salles de bains ? Quand prendrons-nous enfin la peine de recharger les contenants ?

Le recyclage est un faux-ami de l'écologie, qui nous fait perdre un temps précieux.

Notre rubrique « Les cons ça ose tout » :

« Vous avez remarqué que ceux qui veulent faire disparaître la vènerie sont pétés de tunes ? » :
[Fonds Venerie \(fonds-venerie.org\)](https://fonds-venerie.org)

Retenez-moi ou je m'en vais : « Le président de la Fédération nationale des chasseurs (FNC), Willy Shraen, restera finalement en poste jusqu'à la fin de son mandat en juin 2028, annonce l'organisation dans un communiqué le 6 septembre. Candidat malheureux aux élections européennes en juin, aux côtés de Jean Lasalle, Willy Shraen avait annoncé qu'il démissionnerait si la liste Alliance rurale ne dépassait pas 5%. Ce qu'il a fait dès le lendemain, le 10 juin, après avoir obtenu 2,35% des suffrages. Sa démission ayant été refusée à l'unanimité par le conseil d'administration de la FNC, M. Shraen s'était engagé à rester pour *une période de transition*, vu l'instabilité politique due à la dissolution surprise de l'Assemblée nationale par Emmanuel Macron. « Je remercie les chasseurs pour tous leurs messages de sympathie et de confiance qui m'ont décidé à rester à la tête de la FNC jusqu'à la fin de

mon mandat. Ma motivation pour défendre la chasse et notre monde rural est restée la même.
« Vous pouvez compter sur moi ! » déclare M. Shraen cité dans le communiqué.

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>